



Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Neuvième session

Addis-Abeba, 28 octobre –1^{er} novembre 2024

Stratégie et feuille de route pour aider les pays à moderniser leurs systèmes de données administratives à des fins statistiques

I. Introduction

1. L'objectif 3.2 du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, qui a été adopté en 2017, vise à améliorer la qualité des registres statistiques nationaux et à utiliser plus largement des dossiers administratifs, en les intégrant à des données provenant d'enquêtes et d'autres nouvelles sources de données pour l'établissement de statistiques sociales, économiques et environnementales intégrées et pour le suivi en rapport avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'utilisation des données administratives revêt de plus en plus d'importance à l'échelle mondiale, en raison du coût inéluctable et insoutenable des recensements et des enquêtes.

2. Les sources de données administratives peuvent offrir tout un ensemble d'avantages à des fins statistiques. L'appui des données administratives tirées des dossiers et des registres de prestation de services ne se limite pas à l'élaboration de politiques et de programmes sectoriels et à l'établissement des comptes nationaux. Ces données peuvent en effet être utilisées à d'autres fins. Elles peuvent remplacer les enquêtes, en totalité ou en partie, se substituer aux statistiques, aux bases d'échantillonnage et de bases d'extrapolation des résultats d'enquêtes, et peuvent être une source de variables de stratification et de variables auxiliaires. En outre, ils peuvent être utilisés pour améliorer la couverture et la rapidité de réaction valider les enquêtes et relier les domaines. L'utilisation de données administratives pour les statistiques officielles en Afrique reste cependant très limitée, et les sources de recensement et d'enquête continuent de jouer un rôle central dans les systèmes statistiques et la production de statistiques. Il est de plus en plus nécessaire d'exploiter, de transformer et de moderniser les données et les sources administratives dans les systèmes statistiques nationaux afin de répondre aux besoins actuels et nouveaux en matière de données pour mesurer, suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement et en rendre compte.

3. On trouvera ci-après un examen des principaux obstacles à l'utilisation des sources de données et des statistiques administratives, ainsi qu'une stratégie de modernisation des systèmes de données administratives, y compris une feuille de route pour l'amélioration de l'utilisation des données administratives dans les processus statistiques.



II. Principaux obstacles à l'utilisation des sources de données administratives et des statistiques

4. Les politiques fondées sur les produits ou les résultats sont à forte intensité de données et exigent que la demande de statistiques pertinentes soit formulée et que les statistiques soient utilisées efficacement dans l'examen et la conception des politiques. En outre, la capacité est nécessaire au niveau national pour produire des statistiques de qualité de manière durable, à une échelle et dans un délai acceptables pour les décideurs politiques.

5. Afin de recenser les principaux obstacles à l'utilisation des sources de données et des statistiques administratives, les pays ont été invités, dans le cadre de l'élaboration de la présente stratégie, à indiquer si les obstacles aux systèmes statistiques nationaux identifiés dans des études antérieures s'appliquaient à leurs systèmes administratifs. Les obstacles relatifs aux fournisseurs de données administratives ont été répertoriés par les ministères, les administrations et les organismes publics. Les problèmes ont été classés en quatre grandes catégories, à savoir :

a) La gestion du système statistique national et l'environnement statistique, y compris l'organisation et la gouvernance du système en ce qui concerne la collecte de données, la coopération entre les entités, la technologie, le financement et les ressources humaines ;

b) L'accès aux données et leur traitement, y compris la facilité d'utilisation à des fins spécifiques et leur stockage conformément aux normes statistiques internationales ;

c) La production et l'analyse des statistiques, y compris les difficultés rencontrées lors du nettoyage, de la transformation et de la modélisation des données afin de produire des informations pertinentes et fiables pour les utilisateurs ;

d) La diffusion des statistiques, y compris les questions concernant le partage efficace des résultats avec les utilisateurs potentiels.

6. Les figures I et II montrent les facteurs les plus contraignants et les obstacles qui entravent l'utilisation des données administratives à des fins statistiques, recensés dans les réponses des pays.

Figure I
Obstacles liés à la fourniture de statistiques provenant de sources administratives

Gestion du système statistique national et de l'environnement statistique	Accès aux données et traitement des données	Production et analyse des statistiques	Diffusion des statistiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadres juridiques peu adaptés qui ne définissent pas clairement les données administratives ▪ Réticence des pouvoirs publics à utiliser les sources administratives comme principales sources de production statistique ▪ Peu de partage de données provenant de sources administratives ▪ Coopération limitée avec les propriétaires et détenteurs de données administratives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés méthodologiques et techniques rencontrées dans la gestion de l'accès aux sources de données administratives ▪ Manque de cohérence dans l'utilisation des concepts, définitions, classifications et normes statistiques ▪ Difficultés à établir des liens entre les dossiers et à intégrer les données provenant d'une multitude de sources de données administratives ▪ Difficultés à transmettre les données et à les intégrer avec les données provenant de sources statistiques ▪ Concepts statistiques peu clairs dans les sources de données administratives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de documentation sur la manière dont les données ont été produites ▪ Absence de systèmes de codage tels que des numéros d'identification uniques, pour les unités statistiques ▪ Utilisation incohérente des concepts, définitions, classifications et normes statistiques ▪ Difficultés à transmettre les données et à les intégrer avec les données provenant de sources statistiques ▪ Couverture insuffisante ou excessive de la population cible ▪ Impossibilité de quantifier les erreurs systématiques lorsqu'il n'y a que des erreurs étrangères à l'échantillonnage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés à établir des liens entre les dossiers et à intégrer les données provenant d'une multitude de sources de données administratives ▪ Difficultés à transmettre les données et à les intégrer avec les données provenant de sources statistiques ▪ Manque de cohérence dans l'utilisation des concepts, définitions, classifications et normes statistiques ▪ Difficultés à préserver la sécurité et le caractère confidentiel des données personnelles au moment de la diffusion de statistiques détaillées

Source : enquête de la CEA.

Figure II

Obstacles liés à la demande de statistiques provenant de sources administratives

Demande de statistiques contrastant avec les besoins réels des utilisateurs	Culture statistique peu développée
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible degré de prise en considération des données administratives pour orienter les politiques publiques ▪ Peu d'intérêt manifesté par les décideurs pour les statistiques ▪ Insuffisance des fonds alloués aux statistiques ▪ Absence d'évaluation des besoins des utilisateurs dans la chaîne de valeur des données administratives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plupart des concepts utilisés dans les sources de données administratives ne reflètent pas les concepts statistiques utilisés pour mesurer les phénomènes. ▪ Manque de cohérence dans la couverture et la portée des données sectorielles ▪ Un manque fréquent de clarté concernant les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes ▪ Difficultés d'accès aux données et d'intégration avec les données provenant de sources statistiques ▪ Coopération limitée des propriétaires et détenteurs de données dans le partage de leurs données ▪ Absence de métadonnées pour la plupart des données administratives

Source : Enquête de la CEA.

III. Choix stratégiques pour la modernisation des systèmes de données administratives

A. Principes directeurs et vision stratégique

7. La présente stratégie a été élaborée pour aider les pays d'Afrique en partant du principe qu'aucun système statistique national ne doit être laissé pour compte. La modernisation des données administratives est un processus qui évoluera au fil du temps et, par conséquent, il convient de garder à l'esprit les principes suivants :

a) Chaque pays devrait s'approprier la stratégie et l'adapter au contexte national et aux éventuelles contraintes de mise en œuvre ;

b) Les pays devraient adopter une approche sectorielle progressive pour l'application de la stratégie afin de permettre l'apprentissage et l'innovation ;

c) Chaque pays devrait entreprendre un examen approfondi de ses sources de données et classer par ordre de priorité les sources à développer ;

d) Les instituts nationaux de statistique devraient veiller à ce que tous les organismes qui produisent des données adoptent les Principes fondamentaux de la statistique officielle et suivent la chaîne de valeur des données.

8. En outre, les pays devraient veiller à ce que, dans le contexte national, la stratégie :

a) Soit fondée sur les normes statistiques internationales et les bonnes pratiques définies par tous les pays ;

b) Couvre l'ensemble du système statistique national et reflète tous les besoins statistiques, qu'il s'agisse des besoins des administrations centrales, décentralisées ou locales ;

c) Correspondre aux objectifs et aux priorités politiques pour tenir compte des programmes de développement nationaux et des besoins du cadre d'action et soit mise en œuvre dans le cadre des stratégies nationales de développement de la statistique ;

d) soit axée sur les résultats et alignée sur la théorie du changement (voir l'annexe au présent rapport), indiquant les apports, les activités, les produits, les résultats et l'incidence ;

e) Prévoit une collaboration avec des parties prenantes importantes, afin de renforcer les mécanismes de coordination à tous les niveaux de l'administration, de définir les besoins en matière de capacités de planification, d'entreprendre des actions de sensibilisation, de sensibiliser le public et d'évaluer la disponibilité des données.

9. La stratégie a pour vision de créer un cercle vertueux pour la production et l'utilisation de données administratives à des fins statistiques en Afrique. Dans ce cercle vertueux, les données administratives sont bien produites avec des ressources suffisantes et sont utilisées et réutilisées efficacement parce qu'elles sont considérées comme fiables et très utiles dans les contextes nationaux, en raison de leur importance pour la production de statistiques officielles de qualité. Cette situation incite les pouvoirs publics à investir de manière durable dans les données administratives, ce qui se traduit par une amélioration des statistiques ou de leur qualité et des services connexes pour les utilisateurs de statistiques, ce qui assure encore davantage la pérennité de l'investissement.

10. Les efforts déployés pour mettre en œuvre cette vision aident les systèmes statistiques en Afrique à produire durablement les données administratives et les statistiques de qualité nécessaires à la prise de décision. Le dialogue entre les producteurs de données dans le système statistique national et ceux qui participent à la conception et la mise en œuvre des politiques publiques et des cadres de suivi et d'évaluation à tous les niveaux devrait renforcer la pertinence thématique des programmes statistiques.

B. Objectifs stratégiques

11. La stratégie a pour but de faire en sorte que les données administratives produites par les ministères, les administrations et les organismes publics répondent à un objectif statistique. Les données doivent être exactes, régulières, actuelles, complètes et accessibles, et permettre le suivi du développement aux niveaux infranational, national, régional et international. Pour créer et maintenir un cercle vertueux, le processus doit être caractérisé par une amélioration constante et l'utilisation de données administratives dans la prise de décision. Les trois objectifs stratégiques qui guident la stratégie sont les suivants :

a) Accroître la confiance des utilisateurs dans les données administratives ;

b) Améliorer la gouvernance et l'environnement institutionnel du système statistique ;

c) Améliorer la prise en considération de la demande statistique réelle.

C. Théorie du changement

12. La théorie du changement, décrite en annexe, est un moyen d'atteindre les objectifs stratégiques des ministères, des administrations et des organismes publics en suivant les principes énoncés ci-dessus. Des changements conformes à cette théorie contribueront à l'élaboration d'une approche nationale de l'utilisation des données et des statistiques dans le cadre d'une stratégie nationale pour le développement de la statistique. Dans cette théorie, des ressources humaines de qualité, des finances suffisantes, un engagement ferme, une infrastructure adéquate et une gouvernance et une coordination saines sont les fondements du changement. La théorie est un moyen de surmonter les obstacles qui ont des conséquences négatives sur la confiance et l'utilisation des données administratives à des fins statistiques et de prise de décision. Elle couvre les intrants, les activités, les produits, les résultats et l'incidence, et s'articule autour des trois axes suivants :

a) La sensibilisation des hauts fonctionnaires des ministères, des administrations et des organismes publics à la valeur des données administratives, l'élaboration du cadre de responsabilisation des responsables administratifs et l'amélioration de la présentation des données administratives et de l'accès à ces données permettra de faire mieux comprendre ces données, d'investir davantage dans ces données et d'améliorer l'accès à ces données à des fins stratégiques et statistiques, ce qui, par voie de conséquence, renforcera les décisions, les plans et les stratégies fondés sur des données probantes ;

b) Le renforcement de la conservation des données, l'élaboration des métadonnées, l'amélioration du contrôle de la qualité, l'amélioration de la technologie et le développement des compétences des ministères, des administrations et des organismes publics augmenteront la quantité et amélioreront la qualité et la disponibilité des indicateurs et des statistiques prioritaires provenant de sources administratives, ce qui, par conséquent, se traduira par des améliorations de la disponibilité de statistiques actuelles, pertinentes et de qualité ;

c) Le recensement des besoins des utilisateurs et l'examen du calendrier de publication et des cadres juridiques et financiers aideront le système statistique national à élaborer ce calendrier, à documenter les processus et les cadres et à mettre à jour les bases de données des utilisateurs, ce qui permettra d'instaurer une culture de l'utilisateur axée sur la demande dans le système de données.

D. Axes stratégiques et actions prioritaires

13. Pour sortir du cercle vicieux dans lequel la prise en considération et la compréhension limitées des statistiques par les décideurs sont considérées comme les principaux obstacles à l'utilisation des statistiques provenant de sources administratives, les actions prioritaires ont été classées en trois axes :

- a) Action de sensibilisation aux données administratives ;
- b) Fourniture de statistiques provenant de sources administratives ;
- c) Répondre à la demande statistique réelle.

14. Le tableau 1 illustre les axes, les objectifs stratégiques et leurs composantes, ainsi que les actions associées.

Tableau 1
Axes stratégiques et actions prioritaires par objectif stratégique et ses composantes

<i>Axe</i>	<i>Objectif stratégique</i>	<i>Composante</i>	<i>Actions</i>
Action de sensibilisation aux données administratives	Accroître la confiance des utilisateurs dans les données administratives ;	Amélioration de la sensibilisation à l'utilisation des données administratives	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les utilisateurs potentiels de données et les sensibiliser à la valeur des données administratives, y compris aux avantages qu'elles offrent et à la manière dont elles peuvent être fournies. • Respecter strictement les principes fondamentaux de la statistique officielle tout au long de la chaîne de valeur des données, y compris les principes scientifiques, l'éthique professionnelle et les méthodes et procédures pertinentes de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques. • Élaborer en parallèle des métadonnées statistiques sur toutes les données administratives afin d'accroître l'utilisation.
		Élargissement de l'accès et de l'utilisation des statistiques provenant de sources de données administratives	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la fourniture de métadonnées pour toutes les statistiques provenant de sources administratives. • Améliorer l'aptitude des utilisateurs à comprendre et à utiliser les données pour appuyer leurs plans et fournir les ressources nécessaires. • Améliorer la diffusion des données statistiques conformément aux principes des données ouvertes. • Prévoir et mettre en œuvre la présentation des statistiques provenant de sources de données administratives. • Utiliser les médias sociaux à des fins de sensibilisation et de diffusion. • Segmenter les produits statistiques et utiliser diverses plateformes pour faire en sorte qu'aucun groupe cible n'est exclu de la diffusion, y compris les groupes minoritaires.
Fourniture de statistiques provenant de sources administratives	Améliorer la gouvernance et l'environnement institutionnel du système statistique	Gestion du système statistique et du cadre institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination et la coopération entre les producteurs et les utilisateurs de données administratives. • Moderniser l'environnement institutionnel et organisationnel et adapter le processus de production en intégrant une démarche qualité et en soulignant le rôle des données administratives dans le système statistique national. • Renforcer les structures de gouvernance pour la production et la gestion des données administratives, en réunissant les membres concernés du système statistique national et d'autres parties prenantes pour qu'ils collaborent à la mise en œuvre du cadre d'assurance de la qualité. • Établir des accords de partenariat, des mémorandums d'accord et des modalités techniques de travail entre l'institut national de la statistique et les fournisseurs de données pour le partage, l'analyse et la diffusion des données. • Concevoir un programme de renforcement des capacités pour les pays les moins avancés en ce qui concerne les systèmes statistiques nationaux, comprenant l'ensemble d'activités suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de matériel informatique et distribution aux ministères, administrations et organismes publics les plus défavorisés ; - Formation des fonctionnaires des unités statistiques des ministères, administrations et organismes publics aux techniques et traitements statistiques de base ; - Conception et mise en œuvre de systèmes d'information statistique dans les ministères, administrations et organismes publics ;

Axe	Objectif stratégique	Composante	Actions
		Mise en place de systèmes d'information statistique et meilleur partage de données	<ul style="list-style-type: none"> - Supervision des ministères, administrations et organismes publics dans la production de statistiques selon le principe de la chaîne de valeur des données. • Installer et gérer de manière optimale une infrastructure numérique moderne. • Promouvoir la collaboration entre l'institut national de statistique et les institutions concernées dans la conception des systèmes administratifs et des bases de données afin d'harmoniser les métadonnées, y compris les concepts, les définitions, les normes et les classifications, dans le but d'intégrer les besoins statistiques dans les systèmes administratifs. • Intégrer les propriétaires de données dans la chaîne de valeur statistique. • Soutenir la migration dans les ministères, administrations et organismes publics de la collecte de données sur papier à la collecte de données numériques afin de rendre les données administratives facilement accessibles. • Tenir à jour un registre de métadonnées appropriées et de tout autre registre pertinent des processus statistiques. • Renforcer l'adoption et le respect des normes et classifications internationales • Créer et mettre à jour en permanence une base de données centrale à l'institut national de la statistique pour tous les principaux lots de données des ministères, administrations et organismes publics.
		Renforcement de la qualité des produits statistiques et de leur diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les ministères, administrations et organismes publics à produire et diffuser des produits statistiques, y compris des répertoires, des rapports d'analyse, des notes d'orientation, des notes de synthèse, des tableaux de bord pour le suivi des indicateurs et des brochures. • Élaborer et mettre en place un cadre national d'assurance de la qualité. • Évaluer régulièrement la démarche qualité dans l'exécution des opérations statistiques. • Harmoniser les outils, les concepts, les instruments et les approches utilisés pour générer des données administratives. • Renforcer la coordination, la collaboration et les partenariats entre les utilisateurs, afin, en particulier, d'éviter les doubles emplois en réduisant le nombre d'outils utilisés et de centres de communication des données. • Partager les bonnes pratiques et renforcer les partenariats entre l'institut national de la statistique et les autres membres du système statistique national. • Diversifier les formats de diffusion des différents produits statistiques. • Faire mieux connaître les statistiques produites. • Former les producteurs de données à la diffusion des microdonnées. • Renforcer l'évaluation de la qualité des données, en tenant compte des conséquences pour la vie privée et la confidentialité. • Réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs et envisager des recommandations pour les activités statistiques. • Renforcer les démarches relatives à la qualité des données entreprises par les producteurs de statistiques du système statistique national.

<i>Axe</i>	<i>Objectif stratégique</i>	<i>Composante</i>	<i>Actions</i>
Tenir compte de la demande statistique réelle.	Améliorer la prise en considération de la demande statistique réelle.	Alignement des données administratives sur les politiques et les programmes de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les besoins statistiques des utilisateurs de données, élaborer un catalogue d'indicateurs nécessaires pour éclairer les politiques de croissance et autres, et rendre compte des engagements pris par l'État aux niveaux régional et international. • Élaborer ou adapter le programme statistique pour tenir compte des besoins des décideurs, afin de faciliter son utilisation dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. • Produire des statistiques au niveau local pour mieux soutenir l'action locale par la mise en place d'un plan-cadre pour les statistiques locales, selon une approche axée sur la demande.
		Renforcement de la culture statistique des utilisateurs de données	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des analystes et sensibiliser les utilisateurs. • Établir un calendrier préliminaire de publication des principales publications des services statistiques nationaux et le diffuser à tous les utilisateurs actuels et potentiels. • Améliorer l'accès et l'utilisation des microdonnées produites par les parties prenantes du système statistique national. • Améliorer l'aptitude des utilisateurs à exploiter et traiter les données afin de les aider à mieux comprendre et utiliser les statistiques officielles. • Mener des activités de promotion des statistiques officielles, notamment dans le cadre d'événements tels que la Journée africaine de la statistique et la Journée mondiale de la population.

Source : CEA.

IV. Feuille de route pour l'amélioration de l'utilisation des données administratives dans les processus statistiques

15. La feuille de route pour l'amélioration de l'utilisation des données administratives dans les processus statistiques est un outil destiné à orienter les travaux des systèmes statistiques sur les statistiques provenant de sources administratives et de registres statistiques. Elle décrit l'approche que les chefs des unités statistiques doivent suivre pour mettre en œuvre la stratégie de modernisation des systèmes de données administratives. Il s'agit d'un document évolutif qui sera continuellement mis à jour face à l'évolution des besoins, de la compilation et de l'utilisation des données.

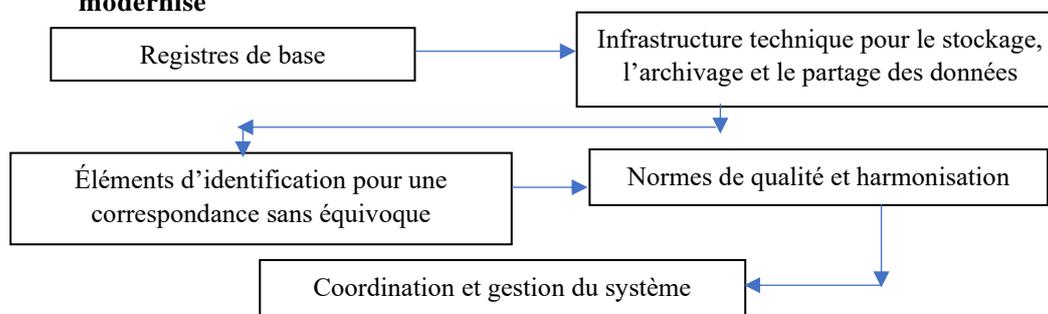
A. Mesures en vue de moderniser les systèmes de données administratives

16. La modernisation des sources de données administratives présente plusieurs difficultés qui ont une incidence sur la production de statistiques officielles de qualité. Il faut que les cinq éléments principaux présentés dans la figure III soient précédés et soutenus par des facteurs qui comprennent : le renforcement des capacités et la sensibilisation à l'importance de créer des systèmes de données administratives résilients ; la connaissance des besoins existants et évolutifs des utilisateurs afin de fournir des orientations concernant la compilation de produits statistiques de qualité ; un environnement propice à la génération de tels produits ; et l'existence d'un numéro d'identification unique pour chaque individu.

17. Les résultats de la modernisation des systèmes de données administratives sont les suivants :

- a) Des registres de base ;
- b) Une infrastructure pour le stockage, l'archivage et le partage des données ;
- c) Une identification unique des documents utilisés pour la production de statistiques ;
- d) Une utilisation harmonisée des normes de qualité ;
- e) Une coordination et une gestion efficaces du système statistique national par l'institut national de la statistique.

Figure III
Principaux éléments d'un environnement de statistiques administratives modernisé



Source : Adapté de Arno Bens et Stefan Schukraft, « Modernisation des registres administratifs en Allemagne : développements actuels et enjeux pour la statistique publique », Courrier des statistiques, n° 2 (Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 2019).

B. Rôles de mise en œuvre

18. Dans chaque pays, la feuille de route devrait d'abord être adaptée aux utilisateurs par les principaux membres du système statistique national, sous la direction de l'institut national de la statistique, avant de faire l'objet d'un plan d'action national pour le renforcement du système statistique national et la production de statistiques officielles provenant de sources administratives.

19. L'adaptabilité de la feuille de route, qui sera appuyée par la CEA, sera précédée d'une appropriation de la vision et des objectifs et actions proposés.

20. Le rôle d'administrateur des données de l'institut national de la statistique dans l'exécution de la feuille de route est essentiel. L'institut offre en permanence un appui technique et prodigue des conseils aux fournisseurs de données et aux producteurs de statistiques officielles, y compris pour l'établissement et la mise en œuvre de normes et de classifications. En outre, l'institut devra encourager le développement des systèmes informatiques dans les ministères, les administrations et organismes publics qui détiennent les sources de données et veiller au respect des normes statistiques.

21. L'institut devrait établir et maintenir de bonnes relations avec toutes les principales parties prenantes du système statistique national et aux niveaux international, régional, national et infranational. Les parties prenantes sont notamment les utilisateurs et les fournisseurs de données, les organismes de financement, les hauts fonctionnaires, les organisations de la société civile concernées, le monde universitaire et les médias. Les différentes parties prenantes seront identifiées et consultées en fonction de leurs intérêts, besoins et obligations.

22. L'institut national de la statistique, qui coordonne le système statistique national s'efforcera d'envisager la mise en place d'initiatives concernant les données ouvertes dans les ministères, administrations et organismes publics pour améliorer l'accès aux données essentielles de façon efficace et efficiente.

23. Les ministères, administrations et organismes publics doivent être guidés en interne dans le cadre d'une direction efficace et d'une bonne gouvernance des sources de données administratives.

C. Modalités de mise en œuvre

24. Les modalités de mise en œuvre s'inspireront des bonnes pratiques des pays nordiques, où la priorité est donnée à l'établissement d'un registre numérique de la population. Ces modalités couvrent les facteurs que les producteurs de données qui ont l'intention de transformer et de moderniser leurs données administratives doivent prendre en considération, à savoir la sensibilisation, la hiérarchisation des sources de données et le renforcement des capacités. Étant donné qu'un identifiant unique est attribué à chaque personne à la naissance dans le registre de la population, le suivi des événements liés à cette personne au cours de sa vie est plus facile et contribue à garantir la fiabilité des statistiques dans des domaines tels que l'éducation, la migration, la santé et la formation professionnelle. À cet égard, la démarche progressive suivante sera mise en œuvre. On trouvera dans le tableau 2 un exemple d'un plan d'action.

1. Renforcement du leadership par l'institut national de la statistique

25. La réussite de la mise en œuvre de la feuille de route dépendra du leadership de l'institut national de la statistique. L'institut, qui est un organe de coordination, sera chargé de :

a) Programmer les activités du système statistique national et produire le plan d'action annuel ;

- b) Aider les ministères, administrations et organismes publics à établir des budgets et à mobiliser des ressources ;
- c) Suivre et évaluer les activités statistiques régulières et prévues ;
- d) Aider les ministères, administrations et organismes publics à mettre en place des systèmes d'information statistique.

2. Sensibilisation et mobilisation

26. Les efforts visant à améliorer l'utilisation des données administratives doivent être précédés d'activités de sensibilisation et de renforcement des connaissances. Toutes les parties prenantes potentielles doivent être informées du concept, de la vision et des objectifs de la feuille de route. Des formes de communication larges et ciblées sont nécessaires. Les personnes occupant des postes de responsabilité devraient être informées en priorité afin de garantir leur engagement, leur soutien à la réussite de la mise en œuvre et leur responsabilité effective à l'égard des résultats escomptés.

27. Il est nécessaire d'expliquer les solutions concrètes visant à améliorer l'utilisation, la protection et la transparence des données. En recommandant aux responsables de l'élaboration des politiques d'accroître la demande et l'utilisation des données, il est possible d'en tirer les avantages suivants :

- a) Un intérêt accru pour les processus et produits statistiques provenant de sources de données administratives ;
- b) Une évolution des partenariats et une collaboration entre les fournisseurs et les utilisateurs des données nécessaires à diverses fins ;
- c) Un développement de contenus programmé, une action de sensibilisation et un partage d'informations.

3. Élaboration d'un catalogue d'indicateurs provenant de sources administratives

28. Le recensement des besoins est une étape préliminaire à tout processus statistique. Pour renforcer la pertinence des données et leur utilisation, il convient :

- a) D'élaborer un catalogue d'indicateurs provenant de sources de données administratives ;
- b) De publier des métadonnées couvrant tous les indicateurs du catalogue.

4. Hiérarchisation des sources de données

29. Dans chaque pays, l'institut national de la statistique, en collaboration avec les ministères, les administrations et les organismes publics, recensera et hiérarchisera les indicateurs, choisira les sources de données et déterminera les avantages possibles pour le pays. Le choix de la source de données sera fondé sur une analyse coûts-avantages et sur la disponibilité, la pertinence et la qualité de ces données, en vue de stimuler la demande de statistiques et de mettre fin au cercle vicieux des obstacles à leur utilisation accrue. Les avantages potentiels qui peuvent être mis en évidence sont les suivants :

- a) Avantages stratégiques : la gestion de la population, fondée sur le registre de la population, pourrait figurer en tête des priorités et étendue à la numérisation du registre des migrations et des registres des cours d'appel, des parquets et des prisons ;
- b) Avantages économiques : la priorité pourrait être donnée à la numérisation des déclarations statistiques et fiscales, du répertoire des entreprises et des systèmes d'information sur les marchés ;
- c) Avantages financiers : la numérisation de toutes les sources de données relatives à l'économie numérique permettrait d'améliorer la perception des impôts.

30. Le choix des sources de données administratives devrait être cohérent avec l'élaboration d'un plan d'action national pour le développement et la production de statistiques officielles, avec le soutien de la CEA.

5. Renforcement des capacités des ressources humaines

31. Les ressources humaines dont dispose le système statistique national doivent être renforcées, en quantité et en qualité, et être suffisantes pour répondre aux besoins de traitement, d'analyse et de diffusion de registres utiles pour la production de statistiques officielles.

32. Le programme de renforcement des capacités, qui sera conçu par l'institut national de la statistique en consultation avec les ministères, les administrations et les organismes publics, devrait être orienté vers les objectifs suivants : formation traditionnelle en statistiques, y compris les techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données ; de nouveaux domaines, tels que l'analyse des données et l'intelligence artificielle ; et les domaines liés aux technologies de l'information et des communications et à la géomatique.

6. Mise en place d'un registre de base

33. Différents registres de base contenant les informations les plus utilisées doivent être établis. Sous la coordination de l'institut national de la statistique, le système statistique national doit mettre à disposition dans ces registres des informations importantes sur les unités concernées, comme les personnes, les entreprises et les autorités publiques. Pour que les registres de base soient efficaces, les bases de données administratives existantes devraient être reliées entre elles. Les trois principaux types de registres sont décrits ci-dessous.

a) Registre national de la population

34. La base réelle du registre national de la population est un système universel qui fournit des données démographiques et des informations sur les événements de la vie des résidents d'un pays. Pour être plus utiles, les informations qu'il contient doivent être à jour.

b) Registre national des entreprises

35. Le registre national des entreprises contient des informations sur toutes les entreprises, quel que soit leur statut juridique. Il concerne donc non seulement les sociétés, mais aussi les entreprises individuelles, y compris les microentreprises, quel que soit leur domaine d'activité. Les commerçants, les artisans, les professions libérales, les industriels et les agriculteurs doivent être immatriculés.

c) Registre national d'adresses

36. Le registre national d'adresses fournit une structure d'adresses normalisée et une liste d'adresses municipales géoréférencées valides dans le pays. Les adresses sont tirées du registre statistique des bâtiments.

7. Cadre institutionnel de base

37. Le cadre juridique statistique national devrait garantir un accès approprié aux données provenant de sources administratives. L'institut national de la statistique devrait élaborer un cadre réglementaire et des dispositions opérationnelles pour la production de données administratives et l'accès à ces données. Le cadre réglementaire doit souligner le besoin de clarté et de transparence dans l'utilisation, la gestion et la gouvernance des données administratives nécessaires à des fins statistiques.

38. On peut citer à titre d'exemple de données administratives nécessaires le registre de la population, dans lequel sont enregistrées les informations concernant chaque membre de la population résidente d'un pays ou d'une région. Un registre de la population permet de déterminer et de mettre à jour les informations disponibles sur les caractéristiques de la population à un moment donné ou à une période donnée.

39. Il existe des registres de la population dans plusieurs pays africains. Ils devraient continuer d'être tenus à jour au niveau municipal, mais l'informatisation du système permettra de centraliser les données et de compiler les registres nationaux. Une collaboration plus étroite entre l'institut national de la statistique et les scientifiques doit être instaurée, en particulier pour l'accès aux données personnelles dans le strict respect de la vie privée.

8. Mettre en place une infrastructure numérique

40. La modernisation des systèmes statistiques est étroitement liée au renforcement de l'infrastructure statistique, qui est un aspect essentiel du fonctionnement et d'une meilleure gestion des systèmes d'information statistique, des systèmes d'information géographique et des bases de données. En outre, la mise en place d'une infrastructure appropriée permettra la maintenance des bases de données numériques, un partage efficace entre les administrations et les registres de base, ainsi que l'archivage.

41. Des normes homogènes doivent garantir l'interconnexion, l'extensibilité et l'indépendance des plateformes et des données des registres. Outre les registres de base, les dossiers administratifs pour certains domaines devraient être interconnectés par des interfaces, qui peuvent être testées dans le cadre d'un projet pilote.

9. Phase pilote de mise en place des systèmes informatiques

42. Lors de l'extraction de statistiques officielles en utilisant des données provenant de sources administratives, il convient de prendre en considération les spécificités de chaque cas. Certains domaines sont moins complexes, comme l'éducation et la santé. La modernisation des systèmes de données administratives peut assurer une bonne couverture des données à traiter et la production de statistiques de qualité. Il peut être souhaitable de commencer par numériser les procédures administratives. Pour que cette numérisation soit menée avec succès, un engagement politique est nécessaire, étant donné que le processus peut nécessiter des réformes majeures dans les activités quotidiennes de l'administration.

43. Par conséquent, pour de nombreuses sources de données, l'institut national de la statistique devra travailler avec les ministères, administrations et organismes publics concernés pour concevoir le fonctionnement du système d'information statistique dans un certain nombre d'unités administratives pilotes, qui pourraient être, par exemple, des entités infranationales. L'institut national de la statistique doit veiller à ce que certains produits spécifiques soient publiés à la fin de la phase pilote, tels qu'un annuaire statistique, un tableau de bord des indicateurs essentiels ou un rapport d'analyse. Le bon fonctionnement du système pendant la phase pilote devrait éclairer la conception de la numérisation globale des procédures administratives, ce qui permettra de pérenniser le fonctionnement du système informatique.

10. Éléments d'identification pour une mise en correspondance sans équivoque

44. Une autorité devait être en mesure d'identifier précisément dans chaque répertoire les documents dont elle a besoin. Les documents doivent être identifiables sans ambiguïté. Une solution doit être identifiée pour les domaines problématiques liés à :

- a) Différentes orthographes ou des erreurs typographiques nécessitant une correction ou une sélection manuelle ;
- b) D'autres informations fournies à des fins de vérification ;
- c) Des caractéristiques permanentes susceptibles de changer, par exemple à la suite d'une migration, d'un mariage ou d'un changement de raison sociale.

45. Parmi les identifiants à mettre en œuvre par le système statistique national, on peut citer les suivants :

- a) Un numéro d'identification unique ;
- b) Un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises ;
- c) Un numéro de sécurité sociale, pour les particuliers ;
- d) Un numéro du registre du commerce.

11. Normes de qualité et harmonisation

46. La normalisation et l'harmonisation sont des conditions de base de la qualité. L'utilisation d'informations provenant de registres interconnectés dans les procédures administratives nécessite des normes de qualité uniformes, y compris dans le cas d'une gestion décentralisée des données.

47. En collaboration avec l'administration, l'institut national de la statistique doit déterminer les règles, y compris en ce qui concerne les définitions, pour l'enregistrement des données de manière à assurer une qualité uniforme des données et l'harmonisation du contenu des registres. Il sera donc nécessaire :

- a) De mettre en place une unité d'appui pour tenir compte des normes statistiques dans l'utilisation des sources de données administratives ;
- b) D'élaborer des lignes directrices pour faire correspondre les différentes sources de données ;
- c) Produire une méthode d'utilisation des données provenant de sources administratives ;
- d) D'élaborer des lignes directrices pour l'utilisation des données provenant de sources administratives.

12. Coordination et gestion

48. La mise en œuvre des éléments d'un environnement modernisé nécessite une coordination et une gestion efficaces par le système statistique national. L'élaboration de normes techniques homogènes et les progrès dans l'harmonisation des procédures nécessitent une collaboration englobant l'ensemble du système. L'institut national de la statistique est l'organe de coordination du système statistique national et devrait donc formuler des recommandations et intervenir dans la sphère politique. La tâche la plus importante de l'institut sera de mettre en place une infrastructure composée de registres de base, de procédures de partage de données et d'éléments d'identification.

49. Dans son rôle de coordination, l'institut doit renforcer le soutien des autres éléments administratifs du système statistique national et fournir aux décideurs des informations sur le potentiel et les possibilités de modernisation.

13. Obtenir un financement

50. Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail et à l'élaboration de statistiques provenant de sources administratives doivent être obtenues par l'institut national de la statistique en collaboration avec les parties prenantes du système statistique national dans les ministères concernés.

51. Les ressources à mobiliser doivent être importantes et il est indispensable que le système statistique national élabore et mette en œuvre une stratégie cohérente et efficace de financement des activités statistiques, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Il est impératif que le système statistique national bénéficie de ressources publiques et que la programmation et la budgétisation des activités de son plan d'action soient alignées sur le calendrier budgétaire.

Tableau 2
Exemple de projet de plan d'action générique

<i>Activité</i>	<i>Première étape</i>	<i>Deuxième étape</i>	<i>Troisième étape</i>	<i>Quatrième étape</i>	<i>Cinquième étape</i>	<i>Centres de décision</i>
Renforcer le leadership de l'institut national de la statistique sur le système national statistique						CEA, organisations et partenaires panafricains
Entreprendre des actions visant à sensibiliser et à orienter les instances dirigeantes des ministères, des administrations et des organismes publics						Institut national de la statistique/CEA
Élaborer un catalogue d'indicateurs provenant de sources administratives						Gouvernement/système statistique national
Inventorier et hiérarchiser les sources de données						Institut national de la statistique
Renforcer les capacités humaines						Système statistique national
Mettre en place un registre de base numérique						Système statistique national
Renforcer le cadre institutionnel et organisationnel						Gouvernement/système statistique national
Se doter d'une infrastructure numérique pour les systèmes informatiques et le partage des données dans les ministères, les administrations et les organismes publics.						Institut national de la statistique
Piloter la mise en place des systèmes informatiques						Institut national de la statistique
Élaborer des éléments d'identification pour une mise en correspondance sans équivoque						Gouvernement/système statistique national
Mettre en œuvre des normes de qualité et harmoniser les processus et les données						Institut national de la statistique
Établir et mettre en œuvre des structures de coordination et de gestion du système statistique national						Institut national de la statistique
Obtenir un financement						Gouvernement/système statistique national

Source : CEA.

V. Conclusion

52. La Commission africaine de statistique est invitée :

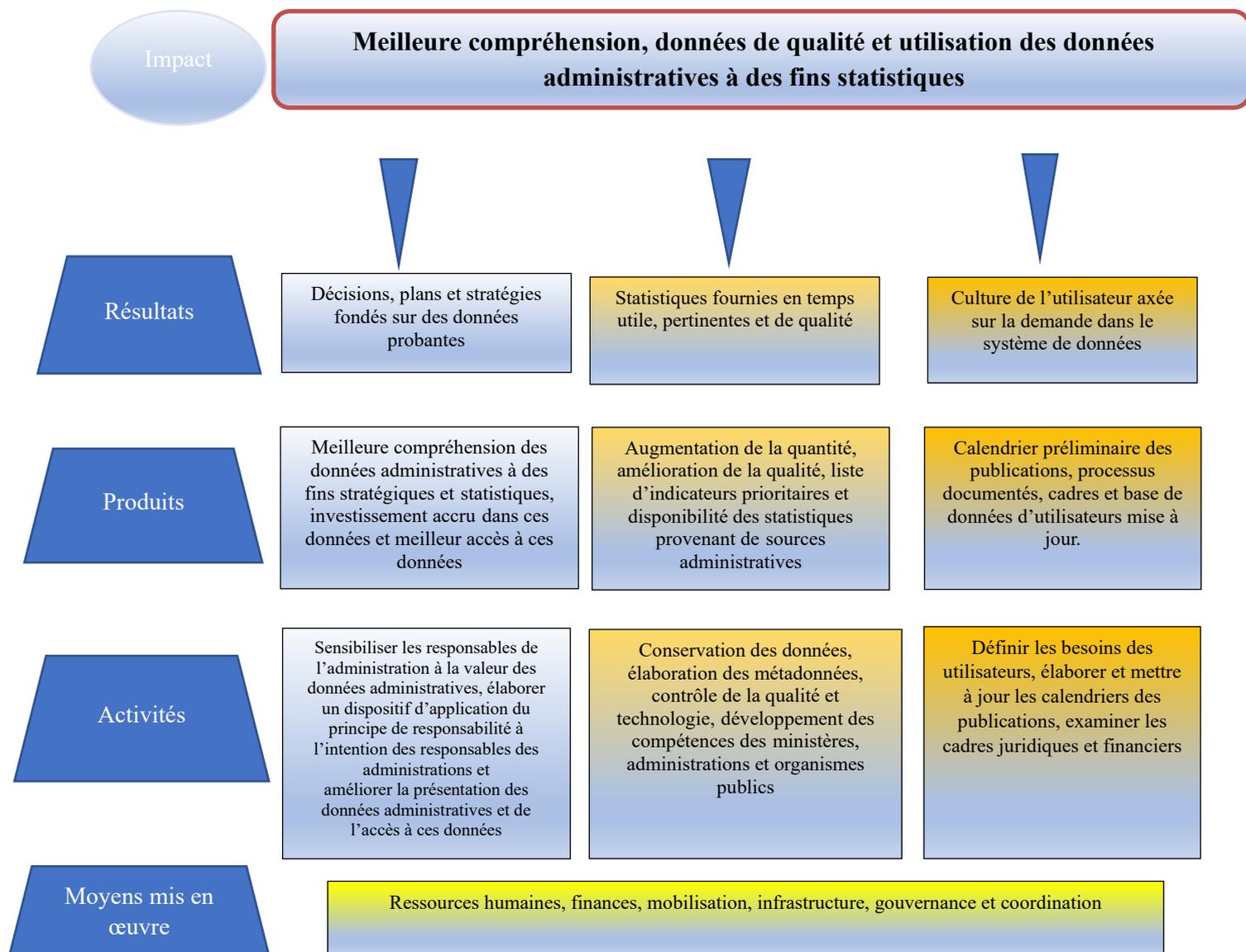
a) À approuver la présente stratégie et feuille de route pour aider les pays à moderniser leurs systèmes de données administratives à des fins statistiques ;

b) À appeler les membres de la CEA à utiliser la stratégie et feuille de route qui sont des éléments importants pour encadrer la modernisation des données administratives à des fins statistiques.

Annexe

Cadre de la théorie du changement

Figure
Cadre de la théorie du changement



Source : CEA.